

Santé

Une délégation de Telley-Epilespoir attendue à Cotonou pour consacrer Vivi l'internationale

(Communiqué de presse)

Une délégation de l'organisation française Telley-Epilespoir, action internationale pour l'épilepsie, conduite par son président, Clément Lawson comprenant la vice-présidente chargée de la coordination de la recherche des moyens de financement, Mme Antoinette Schoens, et l'un des membres actifs, le Dr Félix Akiyo, médecin établi de longue date à Saint-Août dans le département de l'Indre est attendue à Cotonou. La délégation, qui séjournera au Bénin du 20 avril au 6 mai 2005, est spécialement venue remettre ses lettres d'accréditation à l'une des plus grandes voix de la chanson africaine, Vivi l'Internationale en qualité d'ambassadrice internationale de l'organisation Telley-Epilespoir. La délégation mettra à profit son séjour pour une mission d'évaluation.

C'est au Centre international de conférences de Cotonou que la diva incontestée du Bénin, Vivi l'Internationale, se verra remettre ses lettres d'accréditation en qualité d'ambassadrice internationale de Telley-Epilespoir au cours d'une brève cérémonie prévue demain jeudi 21 avril 2005 à 16h00 en présence de Dorothee Akoko Kindé Gazard, ministre de la Santé publique et de nombreux officiels ainsi que des professionnels de la santé, des artistes et d'autres représentants de la société civile.

Remarquée par l'organisation française pour ses nombreux combats en faveur de la paix à travers le Bénin et d'autres pays, Telley-Epilespoir a perçu en cette grande dame celle qui peut valablement porter son flambeau auprès du grand public et des personnes épileptiques.

Elle a accepté cette nomination au début du mois de février 2005. Vivi l'Internationale, qui vient de se lancer dans cette nouvelle action pour l'épilepsie n'en est pas à un combat près. A une période critique de l'histoire récente du Bénin, elle n'a pas hésité à mettre en jeu sa propre vie pendant la Conférence nationale de 1990, en s'interposant grâce à sa chanson «Ndo Kolidji» (je suis à genoux) entre des militaires prêts à en décou-

dre et de jeunes manifestants également prêts à tout. Vivi l'Internationale chante depuis son plus jeune âge et de façon professionnelle depuis 1967. Entretiens radio-télévisés, presse écrite, rencontres avec des officiels et des professionnels de santé, conférences-débats sur l'épilepsie, repérage de sites nécessaires à la mise en place de futurs centres d'accueil et d'information sur l'épilepsie, contenu musical, le programme extrêmement chargé qui attend la délégation prévoit également des déplacements dans



Vivi l'Internationale

Assemblée parlementaire paritaire à Bamako

Tous unis pour un partenariat équitable Nord-Sud

La 9^{ème} session de l'Assemblée parlementaire paritaire Afrique, Caraïbes, Pacifique et Union Européenne (APP-ACP/UE) a démarré lundi dernier au Palais des congrès à Bamako, au Mali sur les rives du Djoliba (Fleuve Niger). C'est le président de la République malienne, Amadou Toumani Touré, qui a ouvert officiellement les travaux en présence des deux co-présidents ACP-UE : Sharon Hay Webster et Glenys Kinnock, du président de l'Assemblée nationale du Mali Ibrahim Boubacar Keita du Corps diplomatique et consulaire et plusieurs personnalités importantes.

De Bamako, Hyacinthe A. KOUHDOROT - PADONOU

La rencontre de Bamako a pour objectifs, entre autres : la révision des Accords de Cotonou, la budgétisation du Fonds européen de développement (FED), les accords de partenariat économique. Une relation unique dans son modèle de coopération entre les pays ACP-UE fondée sur une adhésion commune à des valeurs partagées de démocratie et de bonne gouvernance. C'est également le soutien marqué, d'un groupe de pays développés, en faveur de pays en développement et qui souligne avec force le lien entre la démocratie et le progrès économique.

Tous les orateurs à la cérémonie d'ouverture ont salué la création de l'APP-ACP/UE dont l'importance n'est plus à démontrer dans sa nouvelle vision des relations entre pays du Nord et pays du Sud.

Le maire de Bamako, Moussa Badoulaye Traoré et le président de l'Assemblée nationale du Mali ont souhaité la bienvenue aux différentes délégations qui ont rehaussé de leur présence cette 9^{ème} session.

Ibrahim Boubacar Keita (IBK) a exprimé la joie de l'Assemblée natio-

nale malienne d'accueillir cette rencontre. Les discussions au niveau de cette Assemblée ont toujours été l'occasion de débats ouverts et francs, a ajouté « IBK », qui a précisé, par ailleurs, que ces assises se tiennent à un moment crucial où d'importants dossiers sont en cours d'examen surtout la reprise attendue des négociations avec l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

Prenant la parole à son tour, Sharon Hay Webster, tout en se félicitant de l'entrée en vigueur de la Charte du nouveau parlement ACP à travers la signature de 27 pays, n'a pas manqué d'évoquer les situations politiques difficiles et troubles dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Soudan, le Togo et Haïti. Mme Webster, en saluant le retour à l'ordre constitutionnel au Togo, a exprimé le vœu que les élections prochaines dans ce pays se tiennent de façon transparentes, libres, sans violence et que les résultats ouvrent la voie à la réconciliation de tous les fils du Togo. Par ailleurs, elle a rappelé l'engagement du Groupe ACP à envoyer des observations à cette consultation électorale.

le nord du pays.

L'association Telley-Epilespoir a été créée le 22 novembre 2004, dans le but de contribuer à dédramatiser ce trouble non contagieux ni héréditaire, l'épilepsie, qui frappe environ 50 millions de personnes à travers le monde, dont 40 millions dans les pays en développement, selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé.

Le terme «épilepsie» provient d'un mot grec désignant un état où l'on est dominé, saisi ou attaqué.

L'épilepsie se caractérise par des crises soudaines et brèves dont la nature et l'intensité

varient d'une personne à l'autre. Elle est le symptôme d'un trouble neurologique qui provoque occasionnellement de brèves perturbations des fonctions électriques normales du cerveau.

L'épilepsie est le trouble du système nerveux le plus répandu dans le monde, sans distinction d'âge, d'origine sociale ou de nationalité, et qui se caractérise par des dysfonctionnements cérébraux dus à des décharges neuronales brusques et excessives.

Pénurie de produits pétroliers au Bénin

La ligue des consommateurs crie à la mauvaise gouvernance

Soutenu par l'Association de lutte contre le racisme, l'ethnocentrisme et le régionalisme (ALCRER), la Ligue pour la défense du consommateur au Bénin (LDCB) a donné, hier dans l'après-midi, une conférence de presse à la CCIB. C'était pour elle, l'occasion pour fixer les uns et les autres, sur la position des organisations de consommateurs face à l'actuelle crise des produits pétroliers que traverse notre pays, depuis le mois de février dernier.

—Par Maurille GNASSOUNOU

La situation de pénurie des produits pétroliers observée sur toute l'étendue du territoire national préoccupe les organisations professionnelles de consommateurs telles que la LDCB et ALCRER.

A cette préoccupation, il faudra ajouter la vente, au niveau de certaines stations, des produits impropres à la consommation.

Après avoir fait remarquer que cette pénurie interpelle aussi bien les pouvoirs publics que la société civile, Modeste Gouthon a rappelé les démarches entreprises par ALCRER, pour attirer l'attention des uns et des autres sur la question. Il a, par la suite, déploré que les autorités n'aient pas bien appréhendé à l'époque, la portée de la menace que cet état de chose pouvait susciter. Pour le président de la LDCB, Romain A. Houéhou, il ne pouvait en être autrement. Cela, dans la mesure où, à l'en croire, notre pays souffre de l'absence de la bonne gouvernance en général et l'interférence entre la politique et les affaires complique toute initiative visant à améliorer les conditions de vie des consommateurs. Lesquels s'enlisent davantage dans la pauvreté et la précarité depuis ces cinq dernières années.

Le principe de causalité

La LDCB constate que ce choix de gestion des affaires publiques a pour conséquences, dans le domaine du commerce des produits pétroliers, les crises de 1998, de 2000 et celle de 2005 qui frappent de plein fouet les consommateurs béninois. Romain Houéhou a estimé qu'en dehors des injonctions maladroites du politique dans les planifications commerciales et économiques, cette situation de pénurie est liée à la mauvaise gestion de la principale société qui dispose de plus d'infrastructures de vente des produits pétroliers au Bénin. « Cette société est gérée comme une épicerie et il est inadmissible

et intolérable qu'il en soit ainsi, car sa situation de monopole qui ne dit pas son nom exige d'elle, une gestion transparente et efficace », a déclaré Romain Houéhou. Malgré le libéralisme économique, M. Houéhou ne comprend pas pourquoi l'Etat mélange les calculs politiques aux principes commerciaux. Ces calculs ont eu pour conséquence de 1999 à 2000 pour les sociétés SONACOP, Shell et Total, des pertes chiffrées respectivement à 9.308.272.830 F CFA, 506.258.960 F CFA et 434.855.757 F CFA.

Statuant sur le monopole de la SONACOP, Romain Houéhou a indiqué qu'elle dispose du grand réseau de distribution d'hydrocarbures au Bénin, soit 140 sur les 157 dont dispose le pays, ce qui représente 89,17% du nombre total des stations-service. Concernant toujours cette pénurie, la LDCB a indiqué que le Bénin aurait bien pu l'éviter. En témoigne les chiffres des ventes de la SONACOP qui se signalaient.

De la qualité des produits

N'ayant pas maîtrisé les indicateurs annonciateurs de cette pénurie, la SONACOP n'avait donc pas à en rajouter au calvaire des consommateurs. Ceci, en leur livrant au niveau de certaines de ses stations-service, des produits de qualité douteuse. Aussi, après avoir condamné l'attitude du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, lors de sa première sortie depuis la crise, Romain Houéhou a fustigé sa déclaration du 18 avril dernier. La LDCB estime qu'elle ne mérite plus de se prononcer sur les questions liées au commerce des hydrocarbures au Bénin et pour le compte du Bénin, ailleurs. La ligue, après avoir invité les consommateurs à plus de vigilance, a souhaité que l'Etat commande un audit financier et de gestion de la SONACOP. Elle a demandé que l'Etat mette en œuvre les directives de la charte pétrolière du Bénin, afin que les consommateurs des zones enclavées accèdent facilement aux produits pétroliers. La ligue a également exigé la suppression de la structure des prix des produits pétroliers, la ligne « soutien au pétrole » pour ne plus mettre en difficulté les sociétés pétrolières pour lesquelles, ledit produit revient des fois, quatre fois plus cher aux consommateurs ciblés. Enfin, elle a exigé que l'Etat paye ses dus aux sociétés pétrolières, afin qu'elles aient les moyens d'approvisionner le pays en hydrocarbures.



Le présidium hier à la conférence de presse